Signé électroniquement par
Julien RABY
le 05/11/2026 à 15:54:35
UTC+0100

GENDARMERIE NATIONALE				ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE		
Compagnie de Gendarmerie Départementale de MEYLAN COB LE TOUVET BP LE TOUVET				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION		
Code unité	*Nmr P.V.*	*Année*	*Nmr dossier justice*	REPRÉSENTANT LÉGAL D'UNE PERSONNE MORALE	*Nmr pièce*	*N° feuillet*
14842	**01791**	**2026**	**2605550174E**			**1 / 3**

Le jeudi 05 novembre 2026 à 15 heures 40 minutes.
Nous soussigné Gendarme Julien RABY, Agent de Police Judiciaire en résidence à LE TOUVET 38660
Sous le contrôle de l'Adjudant Théo PAPASSIN, Officier de Police Judiciaire en résidence à LE TOUVET 38660
Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.
Nous trouvant au bureau de notre unité à LE TOUVET 38660, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITÉ DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL

Sexe	*Nom*	*Prénom*	
M	**BANCILHON**	**Pierre**	
Situation de famille	*Divorcé*	*Validité état-civil*	
Divorcé(e)		Identité confirmée	
Date naissance	*Commune naissance et Code Postal*	*Pays*	*INSEE*
03/04/1949	AUBENAS 07200	France	07019
Adresse	428 Chemin de la Frette		
Commune résidence et Code Postal	*Pays*	*INSEE*	
LE TOUVET 38660	France	38511	
N° de téléphone	*N° tph portable*	*Profession*	*Nationalité*
	06.37.31.41.40	RETRAITE	Française
Courriel	pier.bancilhon@gmail.com	*Fax*	
Consentement Portalis	non		

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.
Cette communication pourra se faire par courriel à l'adresse suivante : pier.bancilhon@gmail.com et par texto au numéro de téléphone suivant : 06.37.31.41.40
La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

La personne n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.

La personne entendue | **L'Agent de Police Judiciaire**

GENDARMERIE NATIONALE
PROCÉDURE NUMÉRIQUE

Natinf 29646.3 : DEPOT OU ABANDON D'ORDURES OU DE DECHETS TRANSPORTES A L'AIDE D'UN VEHICULE DANS UN BOIS OU UNE FORET - Période du 15/10/2026 à 08:00 au 17/10/2026 à 23:59 - BOIS - Goncelin - GONCELIN 38570 (France) (Insee:38181) (Coordonnées=GPS - X:5.9643745423 - Y:45.335902482)

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

PERSONNE MORALE VICTIME

Forme juridique	*Raison sociale*		*Sigle*
ASSOCIATION	GRENE GRESIVAUDAN NORD ENVIRONNEMENT		
Adresse			
102 Place de la Mairie			
Commune et Code Postal	*Pays*		*INSEE*
LA TERRASSE 38660	France		38503
Secteur d'activité	*N° SIREN*	*NIC*	
ECOLOGIE	794532523	00014	

AUDITION

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare : Je me présente ce jour dans les locaux de votre unité afin de déposer plainte en ma qualité de représentant légal de l'association GRENE GRESIVAUDAN NORD ENVIRONNEMENT, au sein de laquelle j'exerce les fonctions de secrétaire. ---

En effet, nous avons constaté la présence de plusieurs dépôts sauvages de déchets sur les berges de l'Isère. Ces dépôts sont principalement constitués de pièces automobiles de même nature. Il s'agit d'un phénomène récurrent dans ce secteur. ---

Nous rencontrons des difficultés pour obtenir l'enlèvement de ces déchets, dans la mesure où les différents acteurs concernés se renvoient mutuellement la responsabilité de leur prise en charge, ce qui empêche toute intervention efficace. ---

Par cette démarche, nous souhaitons que les auteurs de ces dépôts sauvages soient identifiés et qu'ils répondent de leurs actes, compte tenu du préjudice environnemental occasionné par ces pratiques. ---

Les dépôts ont été précisément localisés à deux endroits distincts : ---

Le premier, en rive gauche de l'Isère, entre la voie cyclable et le cours d'eau. ---

Le second, en rive droite de l'Isère, dans l'axe du passage du pont autoroutier, en bordure de la berge, du côté de l'autoroute. ---

Je précise m'être rendu personnellement sur les lieux ce matin et avoir constaté que l'ensemble des déchets signalés était toujours présent. ---

Je souhaite, par le dépôt de cette plainte, que des investigations soient menées afin d'identifier les responsables de ces faits et de permettre que les suites judiciaires appropriées soient données à ces agissements. ---

Je n'ai rien à ajouter. ---

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'Intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue **L'Agent de Police Judiciaire**

GENDARMERIE NATIONALE
PROCEDURE NUMERIQUE

Mention Rhône Alpes :

Sur instructions du procureur de la République et en application de l'article 40-2 du Code de procédure pénale, vous êtes informé·e que :

-faute pour l'enquête menée à la suite de votre plainte d avoir permis d identifier le ou les auteurs des faits dénoncés, celle-ci sera classée sans suite, motif « auteur inconnu », à l'issue d un délai de 15 jours. Dans cette hypothèse, vous ne recevrez pas un avis de classement confirmatif de la part du procureur de la République.

-si le ou les auteurs des faits dénoncés sont identifiés dans le délai de prescription de l'action publique, vous serez avisé·e par le procureur de la République des poursuites ou des mesures alternatives aux poursuites qui auront été décidées

Constitution partie civile :

Je reconnais avoir été informé de mon droit à indemnisation et de ma possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je suis avisé que j'ai la possibilité de demander des dommages et intérêts en me constituant partie civile dès maintenant, conformément aux dispositions de l'article 420-1 du C.P.P avec l'accord du procureur de la République.

Je prends note qu'il m'est possible d'obtenir gratuitement toute information nécessaire pour l'exercice de mes droits auprès de l'association d'aide aux victimes suivante :

- France Victime situé 26 Rue Colonel Dumont à GRENOBLE (38)

Je ne désire pas user de ce droit pour le moment et je me réserve la possibilité de revenir sur ma décision ultérieurement.

Copie audition victime :

Article 15-3 du CPP.

Je suis avisé·e qu'au titre de l'article 15 alinéa 3 du Code de Procédure Pénale, les informations concernant les suites de ce dossier ne me seront communiquées par Monsieur le Procureur de la République que si l'identité de l'auteur est connue.

Suite à ma demande, je reconnais recevoir copie de mon audition conformément aux dispositions de l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A LE TOUVET 38660, le 05 novembre 2026 à 15 heures 55 minutes.

La personne entendue **L'Agent de Police Judiciaire**

GENDARMERIE NATIONALE
PROCÉDURE NUMÉRIQUE